

**Siège social :**

Port 5410  
Route de la Maison Blanche  
59279 Loon-Plage (FR)  
+33 (0)3 28 51 88 10

**Destock FCL Marseille**

Zone de Distriport  
5 Avenue de Shanghai  
13230 Port St Louis  
Rhône  
+33 (0)4 88 60 02 31

**Destock FCL Le Havre**

3 Rue Saint Nicolas  
« Dombasle 2 »  
76 600 Le Havre  
+33 (0)2 78 93 01 54

**Destock FCL Lille**

ZI de Neuville  
120 Rue de Reckem  
59960 Neuville en Ferrain  
+33 (0)3 59 28 99 11

**Destock FCL Calais**

200 Rue Auguste  
Bartholdi  
62730 Marck  
+33 (0)3 74 79 01 52

**Destock FCL Sète**

CIDEX 34  
200 Route de Pontmartin  
34200 Sete  
+33 (0)3 59 61 98 50

**Agence Mouscron**

Parking Risquons tout  
Rue de l'échauffourée 19  
7700 Mouscron (BE)  
+33 (0)3 59 61 99 12

**MANDAT DE REPRESENTATION FISCAL PONCTUEL**

Nous, soussignés, Société ..... (Mandant)  
Représentés par M. .... Titre / Fonction .....  
VAT N° .....  
N° EORI : .....

Donnons pouvoir à la Société **DESTOCK FRESH CUSTOMS LOGISTICS (mandataire fiscal ponctuel)**  
**SIREN N°485087027 - TVA N° FR66 485 087 027 / FRZT485087027**

Ce mandat s'inscrit dans le cadre d'une importation de biens exonérées à la TVA (en application du 4° du III de l'article 291 du CGI), c'est-à-dire lorsque les biens importés en France font, immédiatement après l'importation, l'objet par l'assujetti importateur, d'une livraison intracommunautaire elle-même exonérée de la TVA.

Pour rappel, les opérateurs établis dans un autre Etat membre de l'UE qui sont déjà identifiés en France dans les conditions de droit commun ne peuvent avoir recours au mandataire ponctuel.

Dans le cadre de ce mandat, DESTOCK FRESH CUSTOMS LOGISTICS s'engage à :

- ✓ Déposer les déclarations en douane d'importation sous le régime douanier 4200, conformément aux instructions données par le mandant et conformément à la réglementation applicable en vigueur,
- ✓ Déposer les déclarations trimestrielles 'Etats récapitulatifs' de TVA aux autorités fiscales compétentes,
- ✓ Déposer les déclarations statistiques mensuelles EMEBI,
- ✓ Payer la taxe devenue éventuellement exigible.

Dans le cadre de ce mandat, le mandant s'engage à :

- ✓ Transmettre la copie du document de transport attestant de la livraison effective des marchandises reprises sur la déclaration douanière objet du mandat, et ce **sans délai**,
- ✓ Rembourser le mandataire, sans délai, du montant des taxes devenues exigibles sur ces opérations,
- ✓ Etablir la déclaration statistique reprenant l'exhaustivité des livraisons effectuées dans le pays de destination des marchandises déclarées sous le régime 4200.

Le mandataire ponctuel est réputé agir exclusivement sous la responsabilité de l'assujetti mandant qui restera seul redevable légal de la taxe en cas de non-respect, selon le cas, des conditions de la suspension ou de l'exonération de la TVA.

Le présent mandat prend effet à compter du ..... et demeure valable jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception à effet immédiat.

Signature (du représentant Légal)

Cachet de la Société